RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 04635

Numéro SIREN: 824 189 898

Nom ou dénomination : APVS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2018 sous le numéro de dépôt 19133

APVS FRANCE Éposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY

Numerb:

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social: 25, rue Paul Vaillant Couturier 91170 VIRY CHATILLON

RCS EVRY 824 189 898

RAPPORT DE GESTION

du Président présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2018

Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels du dit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant notre premier exercice clos le 30 septembre 2017, notre société a enregistré une activité satisfaisante mais nos objectifs n'ont pas été atteints et nous clôturons avec un résultat négatif.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice 2017-2018, sont de continuer à développer et diversifier notre activité et clientèle, malgré une conjoncture très difficile.

- Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2017, date de clôture de l'exercice, il n'est à noter aucun évènement important.

- Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a pas engagé de recherche et de développement.

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 69.597 €.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 39.4530 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 18.770 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 86.610 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -15.860 €.

Quant au résultat courant avant impôts, en tenant compte du résultat financier de (66) €, il s'élève à 15.926 €.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (279) €.
- de l'impôt sur les bénéfices de 0 €.

L'exercice clos le 30 septembre 2017 se traduit par un déficit de -16.206 €.

- Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de $16.206 \, \epsilon$.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver les affectations suivantes :

Origines du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice	€16206
TOTAL	€16.206
Affectation proposée:	
Report à nouveau	€16.206
TOTAL	€16.206

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de -15.206 €.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été versé.

Vous trouverez par ailleurs notre rapport spécial sur les conventions passées et visées par l'article L.223-19 du Code de Commerce que nous vous demandons de ratifier.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39.4 du même Code.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE PRESIDENT Qui MACHUS

APVS FRANCE

Société par actions simplifiée Au capital de 1.000 € Siège social : 25, rue Paul Vaillant Couturier 91170 VIRY CHATILLON

RCS EVRY 824 189 898

PROCES-VERBAL DES DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'an deux mille dix huit, Le 31 mars A dix heures.

Les actionnaires de la société « APVS FRANCE », société par actions simplifiée au capital de 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune, se sont réunis au siège social sur convocation.

Etaient présents:

1°/ Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS,

750 actions,

2°/ Monsieur Francisco José Jésus HERRANZ

250 actions.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS, doyen d'âge.

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble 1.000 actions, représentant la totalité des actions et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Les statuts de la Société
- Le rapport de gestion du Président
- Les comptes annuels de l'exercice 2016 2017

RM

HF

- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée

Le Président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales.

Les points figurant à l'ordre du jour sont alors abordés en séquence, tels qu'ils figurent dans la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR:

- Présentation du rapport de gestion du Président
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et quitus pour la gestion
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération du Président
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39.4 du Code Général des Impôts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Le rapport de gestion établi par le Président a été présenté aux actionnaires présents par **Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS**. Ce rapport, dont un exemplaire figure en annexe au présent acte, porte sur les activités de la société, l'examen des comptes et résultats et une proposition d'affectation du résultat pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 30 septembre 2017., approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2017., tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 30 septembre 2017, quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit de 16.206 €, approuve la proposition de la Présidente et décide d'imputer de la façon suivante :

H F

Origines du résultat à affecter :

Résultat de l'exercice	€16206
TOTAL	€16.206

Affectation proposée:

TOTAL	€16.206
Report à nouveau	€16.206

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société sont de -15.206 €.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION:

L'Assemblée Générale approuve le versement à Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS en qualité de Président d'une rémunération brute mensuelle de 2.536,07 €.

Il sera en outre remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, sur rapport de la présidence, statuant en application de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur de copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaires présents à l'assemblée.

Monsieur Rui Manuel DE JESUS MARTINS

lu et approuvé

fuetapprouvé aui fastius

Monsieur Francisco José Jésus HERRANZ

« lu et approuvé »

mulaire obligatoire (article 302 sept A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS SAS APVS FRANCE Néant rue PAUL VAILLANT COUTURIER 91170 VIRY-CHATILLON Adresse de l'entreprise 25 9 8 2 4 9 8 8 0 0 0 1 Numéro SIRET* 1 8 10 Durée de l'exercice en nombre de mois* Durée de l'exercice précédent* Exercice N clos le 30/09/2017 Brut **ACTIF** Amortissements-Provisions 010 Fonds commercial* 012 **Immobilisations** JSÉ incorporelles 014 Autres* 016 IMMOBIL 028 10 583 Immobilisations corporelles* 030 1 111 9 472 Immobilisations financières* (1) 0.40042 044 10 583 Total I (5) 048 1 111 9 472 Matières premières, approvisionnements, 050 052 en cours de production* 060 Marchandises * 062 ACTIF CIRCULANI 064 Avances et acomptes versés sur commandes 066 068 9 326 Clients et comptes rattachés* 070 9 326 Créances (2) 072 Autres* (3) 3 357 074 3 357 Valeurs mobilières de placement 080 082 084 Disponibilités 3 757 086 3 757 092 Charges constatées d'avance * 094 096 Total II 16 441 098 16 441 Total général (I + II) 110 27 024 1 111 112 25 913 **PASSIF** Exercice N NET Capital social ou individuel* 120 1 000 Écarts de réévaluation 124 Réserve légale 126 CAPITAUX PROPRES Réserves réglementées* 130 Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales 131 132 d'artistes vivants' Report à nouveau 134 Résultat de l'exercice 16 206) 136 Provisions réglementées 140 Total I 142 15 206) Provisions pour risques et charges Total II 154 Emprunts et dettes assimilées 156 9 190 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164 DETTES Fournisseurs et comptes rattachés* 166 4 664 169 Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :...... 747) 172 27 264 Produits constatés d'avance 174 176 Total III 41 119 Total général (I + II + III) 180 25 913 Dont immobilisations financières à moins (1) d'un an 193 Dont dettes à plus d'un an 195 9 190 RENVOIS Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* (2) Dont créances à plus d'un an 197 182 10 583

Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations

cédées au cours de l'exercice*

184

Dont comptes courants d'associés

199

(3) débiteurs

^{*} Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2018

Forma A	ulaire obligatoire (article 302 septies -bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise SAS SAS APVS FRANCE	Néant *
A	A - RÉSULTAT COMPTABLE	Exercice N clos le 30/09/2017
z	Ventes de marchandises* dont export 209 2	210
PRODUITS D'EXPLOITATION		14
OIT,	Production vendue services* intracommunautaires 217 12 172 2	69 597
XPL	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)	222
S D'I	Production immobilisée* produits finis et en cours de production 2	124
JUL	Subventions d'exploitation reçues 2	226
PRO	Autres produits 2	30 1 152
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I) 2	70 749
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	34
	Variation de stocks (marchandises)*	36
Z		38 6 076
ATIC		40
107	Aurres abarres automos*: (dont crédit bail :	20 199
EXP	Impâte tayar at paramenta agaimilée (dont taxe professionnelle 243)	988
CHARGES D'EXPLOITATION	· Credevae //	39 453
ARG		18 770
3		254 1 111
		256
	dont provisions fiscales pour implantations	62 10
	Autres charges dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	
	Syndrodies of professionments	86 610
H		70 (15 860)
		80
IVERS		90
GESD		94 66
TCHAR	dont amortissements des souscriptions dans des 247	279
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Charges PME innovantes (art 217 octies)	<u> </u>
P.80	(Constructions nouveries (art 37 quinquies D)	606
2 -		(16 206)
		14 16 206
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles* 316	<u></u>
Su	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles 318	
ratio	Provisions non déductibles*	
Réintégrations	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	
~	Divers*, dont intérêts excédentaires des crites-cits d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248 330 279	
<u> </u>	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.23) sexies D) 251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime 999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	97
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44 octies et octies A) 987	42
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. sextes A) 989	
Si .	ZRD (44. terdecies) 127 ZRR (44. quindecies) 138	
Déductions	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecres) Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990	
Déd	ZFA (11 quateralecies) 345 Investissements outre-mer 344	50 1 342
	Créance due au report en arrière du déficit 346	
Ļ	Deduction exceptionnetie (art 39 decies)	
	Defect co. 2	17 269
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : 356	20
H-		72 17 269
ı ĸ	ENDITIAL PINCAL APPENDIPUTATION DES DEFICITS TRANSCRITO À 13/01 13	1/41 1/ 403

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

SAS SAS APVS FRANCE 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER

91170 VIRY-CHATILLON

B-RESULTAT FISCAL

ers à réintégrer	Libellé	Montant
AMENDES	Libelle	27
AMENDES		
···		
<u>-</u>		
	, <u>, , , , , , , , , , , , , , , , , , </u>	
	,	
- ,		
-		
· ·		

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

SAS SAS APVS FRANCE 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER

91170 VIRY-CHATILLON

B-RESULTAT FISCAL

Libellé	Montant
Variation du produit à recevoir provenant des crédits d'impôts	1 34
	<u> </u>
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	<u> </u>
	1
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Formu	laire obligatoire (article 302 S bis du Code général des impô	epties ts)	Désig	gnation	de l'entre	prise :	SAS SA	AS A	PVS	FR	ANCE							1	Véant □*
I IMMOBILISATIONS Valeur brute des							Valeur brute des					Réévaluation légale *							
	ACTIF IMMOBIL	.ISÉ			lisations au e l'exercice		Augmenta	ations			Diminu	tions			immobilisations à la fin de l'exercice	f	Valeur d	'origir	ne des immo- fin d'exercice
Immah	ilisations Fonds	commercial	400	-		402				404				106	•	-	Diffsation	is en i	in d'exercice
incor	orelles Autres		410			412				414				16		\dashv			
\$	Terrain	s	420			422				424				26					
nodio	Construct	ions	430			432				434			4	36		\exists			,
) Sign	Installations techniques matériel et outillage industriels		440			442				444			4	46					
fnmobilisations corporelles	Installations g agencements	énérales divers	450			452				454			4	56					
liobil	Matériel de tr		460			462	1	0 58	33	464			4	66	10 583	3			
直	Autres immobi corporel		470			472	-		-	474				76		_			
ļ	Immobilisations f		480			482				484				86		4			
<u> </u>	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		490			492	1	0 58	3	494		- 1		96	10 583				
	AMOF	RTISSEMEN	TS				rtissements	Aug		ations l'exer	: dotation	ıs			s : amortissements ix éléments sortis	M			ortissements
IN	MOBILISATION	S AMORTISS.	ABLI			but de l'e	exercice						de		tif et reprises		à la fin	de l'e	xercice
2	Immobilisation	s incorporelles			500			502				-	504			506			
텔	Terr				510			512					514			516			
Marie	Constru				520			522					524			526			
tions	matériel et out Installations géné aménagen	s techniques illage industriel rales, agenceme	ents.		530 540			532 542					534 544			536 546			
) bilisa	aménagen Matériel de							552	1 111 554					556					1 111
Immobilisations corporelles	Autres immobilisa	•	es		560		56					564			566				
 '	TOTA				570		572			1 111 574				576	•••		l 111		
111	PLUS-VALU	ES, MOINS-	·VAL	UES		(19%, 1	5 % et 0% p	our les	entrep	rises	à l'IS, 12,8	3 % pc	our les en	trepr	ises à l'IR)				
	e des immobilisations cédées virées le poste à poste, ses hors service ou	1			2	(0,000	auto est msa.	3	<u> </u>		in an inci	iii iir	4			5			
le y co de la p	éintégrées dans patrimoine privé ompris les produits propriété industrielle.	6			7	ļ		8					9			10]		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissemen	nts *	Vale	ur résiduell	p P	rix de cessio	n *				1	I	Plus	ou moins-values				
Imobil	①	2			3		4	"	С	ourt t	erme *			_	Long terr		<u> </u>		
1						-						+	19 %	6) 15 % ou 12,	8% ($\frac{v}{ }$		6 8
2		=			_							+-	<u>-</u> -				-		
3												+							
4											·	1				.=			
5					•							1							
6																			
7																			
8																			
9																			
10		1					1					<u> </u>	I				\perp		
TOTAL		580		582	<u>-</u>	584	<u> </u>	-	586			581			587		589		
Pácult	Plus-values ta			579	lioppos d'		égularisatio		590			583			594		595	<u> </u>	
proprié	té industrielle bénéfi	ciant du régime d	les plu	ıs–valu	es à long te	rme (CG	I art 39 terd	ecies)				·			591				
			TOT	`AL				1	596			585			597	_	599	1	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

⁽¹⁾ Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

	<u>.</u>	
_	_	`
/		`
1	1	١
	4	J
١.	•	•
`		_

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (arucle 302 Septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : SAS SAS APVS FRANCE Néant									t*										
REL	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																		
A NA	TURE	DES	PROVISIONS]		nt au dé exercice			Augmentations : dotations de l'exercice					Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
	Ar	norti	ssements dérogatoires	600	-			- 6	502				604		606				
Provisions réglementées	Dont de 30		orations exceptionnelles	601				- 1	503				605		607				
l egiememes			provisions réglementées	610				- 1	512				614		616				
Provis	ions p	our r	isques et charges	620				6	522				624		626				
		Su	r immobilisations	630					532				634		636				
Provisions		Sur	stocks et en cours	640				10	642				644		646				
pour dépréciation	Sur	clie	nts et comptes rattachés	650				- 1	652				654		656				
	Autre	s pro	ovisions pour dépréciation	660	-				662				664		666				
	!	-	TOTAL.	680				,	682				684		686				
B MOLVEMEN	NTS AF	FECT	ANT LA PROVISION POUR A	MORTI	SSEME?	NTS DÉR	OGA	TOIRE	s	T	_	VENTILATION DE	Ş DC	DTATIONS AUX PROVIS	IONS ET	CHAR	GES	À PA	YER
			Dotations	Τ		Repr			1		C				TSIONS ET CHARGES À PAYER SIETTE DE L'IMPÔT In état du même modèle)				
Immob. incorpo	orelles	700		705					1	ľ	1	Indemnités pou	ngés à payer, iscales correspondante	es					
Terrains		710		715					1	T	2								
Constructions		720		725					1	İ	3	- 							
Inst. techniques mat. et outillage		730		735	_			•		ľ	4								
Inst. générales, cements amén.	agen-	740		745					1	f	5	<u> </u>							
Matériel de transport	<u></u>	750		755					1	ľ	6								
Autres immobilis	sations	760		765					1	ŀ	7								
	TAL	770		775					1	t	Tot	al à reporter ligne	322	du tableau n° 2033-B	780				
11	DÉFI	CITS	REPORTABLES	<u>'</u>					1	Ī	111	DÉFICITS PRO	OVE	NANTS DE L'APPL	ICATIO	ום אכ	J 20	9C	
Déficits restant	à repo	orter	au titre de l'exercice préce	édent(1	982					R	tésul	tat déficitaire relevant	ie l`a	rticle 209C du CGI		99)5		
Déficits imputé	s				983					C)éfici	its étrangers des PME a	ntéri	eurement déduits (article 209	C du CG	1) 99	6		
Déficits reporta	ables				984					T	iν	DISTRIBUTION	18 8	SOUMISES À L'ART	ICLE :	235 T	ER Z	ZCA	
Déficits de l'ex	ercice				860	1	7 2	269		Ŋ	/lonta le la c	ant total des sommes de	stribi articl	uées devant donner lieu au pa e 235 ter ZCA au titre de l'e	iement xercice	12	29		
Total des défic	its rest	ant à	reporter		870	1	7 2	269		г		ENTREPRISES DE TE	ZANS	PORT INSCRITES AU REG -1 et L3211-1 du Code des	STRE D)0		
VI					•	<u> </u>			DIV	ŒF	' RS	TOUTO CITTO QUILLE			-	,		·	
Primes et cotis	Primes et cotisations complémentaires facultatives [381]																		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*							3	80			•	-							
N° du centre d	e gesti	ion a	gréé		_									3	88				
Montant de la	TVA	colle	ctée											3	74			8	398
Montant de la	TVA	dédu	ctible sur biens et services	(sauf	immob	ilisatio	ıs)							3	78			2	763
Montant des p	rélève	ment	s personnels de l'exploita	nt										3	99				
Aides perçues	ayant	donr	né droit à la réduction d'in	npôt pr	évue a	u 4 de l'	arti	cle 23	8 bis	s d	u C	GI pour l'entrepris	se do	onatrice 3	98				
Montant de l'inv	estisse	ment	qui a donné lieu à amortissen	nent exc	eptionn	el chez l'	entr	eprise i	inves	tiss	seur	dans le cadre de l'ar	icle	217 octies du CGI	97				

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DGFiP N° 2033-E 2018

(5)	CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRI
	VALEUR AJOUTEE ET EFFECTI

Désignation de l'entreprise : SAS SAS APVS FRANCE							
Exercice ouvert le : 07/12/2016 et clos le : 30/09/2017 Durée en nombre de mois 10							
I Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108						
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118						
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119						
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105						
TOTAL 1	106						
Il Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115						
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143						
Subventions d'exploitation reçues	113						
Variation positive des stocks	111						
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116						
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153						
TOTAL 2	144						
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
	121	-					
Variation négative des stocks	145						
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125						
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location—gérance ou de crédit—bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146						
	133						
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148						
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128						
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135						
	150						
TOTAL 3	152						
IV Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137						
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises							
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329–AC–SD et 1329–DEF)	117						
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE	 _						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), cor ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.	npléter le cad	re					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE 020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022						
Effectife ou going de la CVAE	023						
Période de référence 024 / / 160 /	1/1						
Date de cessation 186 /	1/1-1	++-					
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs							
	376	2					
	657						
Dont handicapés	651						
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861						

Effectifs attectes a l'activite arisanaie

(i) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/	(1
/ 1	

		ream []
EXERCICE CLOS LE 30/09/2017	N° SIRET 8 2 4 1 8 9 8	9 8 0 0 0 1 1
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAS AP	VS FRANCE	
ADRESSE (voie) 25 rue PAUL VAILLANT CO	UTURIER	
CODE POSTAL 91170	VILLE VIRY-CHATILLON	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE 901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE 903	2 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904 1 000
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORAL	LES:	
Forme juridique Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou	actions
Adresse: N°Voie		
Code Postal Commune		Pays
Forme juridique Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou	actions
Adresse: N° Voie		
Code Postal Commune		Pays
Forme juridique Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou	actions
Adresse: N° Voie		
Code Postal Commune		Pays
Forme juridique Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention Nb de parts ou	actions
Adresse: N° Voie		
Code Postal Commune	1	Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSI	QUES:	
Titre (2) Nom patronymique DE JESUS	MARTINS Prénom(s) RUI MANUEL	
Nom marital		parts ou actions 750
Naissance: Date 24031971 N° Département		RTUGAL
	rue PAUL VAILLANT COUTURIER VIRY-CHATILLON	Pays FRANCE
		10,0 [1101/0]
Titre (2) Nom patronymique HERRANZ	Prénom(s) FRANCISCO % de détention 25.00 Nb de	parts ou actions 250
Nom marital Naissance: Date 26041974 N° Département [PANCE 250
	avenue DE LA BRUNERIE	
Code Postal Commune		Pays FRANCE

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C G.I.)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	l
1	

Néant X

N° de dépôt	1 Neam []
EXERCICE CLOS LE 30/09/2017	N° SIRET 8 2 4 1 8 9 8 9 8 0 0 0 1 1
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS SAS APVS FRANCE	
ADRESSE (voie) 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER	
CODE POSTAL 91170 VILLE VIR	Y-CHATILLON
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voic	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: No Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie Adresse:	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie Code Postal Commune	
	Pays
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France)	OV de dies vie
NO V-:-	% de détention
Adresse: Voie Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	1 4 7 3
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	/v de detention
Adresse : Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
N° Voie	
Adresse : Code Postal Commune	Pays

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Х

et clos le

Régime Rée normal

au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

A	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS SAS APVS FRANCE	
SIRET 8 2 4 1 8 9 8 9 8 0 Adresse du principal établissement:	0 0 1 1 Ancienne adresse en cas de changement:
25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER	The come dutes se en eus de changement.
91170 VIRY-CHATILLON	
REGIME FISCAL DES GROUPES	
•	
	SIRET
B ACTIVITE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C (c)	notice de la déclaration n°2065)
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28% Déficit 17 269
Bénéfice imposable à 15 % 0	
2 Plus-values PV à long terme imposables à 15 % Résult	at net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
PV à long terme Autres PV imposables à 19% 19%	PV à long teme imposables à 0% PV exonérées art. 238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou	implantées en zones d'entreprises ou zones franches
Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovar	
Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements Bénéfice ou déficit exonéré immobiliers cotées (indiquer + ou – selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif	art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
 D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065) 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné 	lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conc	lue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité
territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, terr	toire ou collectivité.
	(cf.notice de la déclaration n°2065)
	dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application z toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. e site www.impots.gouv.fr.
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	Visa : CGA
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS ACA/MONTROUGE	Tél·01 40 92 09 23
- du conseil: CERTILE CONTORME A L	DRIGINAL Tél:01 40 92 09 23
	Tél:
– N° d'agrément de l'AA :	

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER



Désignation de l'entreprise SAS SAS APVS FRANCE

25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER

91170 VIRY-CHATILLON

91170 VIRY-CHATILLON	
Charges à payer	Montant
Onarges a payer	
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 36
Etat - autres charges à payer	61:
	-
	15.00
	i
	-

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR



Désignation de l'entreprise SAS SAS APVS FRANCE

25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER

91170 VIRY-CHATTLLON

91170 VIRY-CHAITELON	
	<u> </u>
Produits à recevoir	Montant
Clients - factures à établir	1 208
	:
11 12 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	
With the state of	

Liberté Egalité Fratemité

Article 2038A du CGI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS

SAS SAS APVS FRANCE 82418989800011

Typologie de la dépense situation du dépense situation du dépense dépense situation du bénéficiaire de la dépense dépense situation du bénéficiaire de la dépense dépense situation du dépense de la dépense situation du d		,			
1 2 3 4 5 5 6 6 7 7 8 9 9 10		situation du	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	un compte tenu dans un état ou territoire non
3 4 5 6 7 8 9 9 10	1				•
4 5 6 6 7 8 9 9 10	2				
5 6 7 8 9 9 10	3				
6 7 8 9 9 10	4				
7 8 9 10	5				
8 9 10	6				
Typologie de la dépense Pays de situation du benéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Montant de la dépense Wessense de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Montant de la dépense win compte tenu dans un compte	7				
Typologie de la dépense Bayes de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 2					
Typologie de la dépense situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans nettre tour corpératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Typologie de la dépense Pays de situation du dépense Nontant de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Versement effectué sur un compte tenu dans nettre tour entroit pront coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un était out entritoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10					
Typologie de la dépense situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1	10				
Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un était ou territoire non coopératif				. ,,	
Typologie de la dépense situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Montant de la dépense Ures et au des la dépense Ures et au compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 11 12 12 13 14 15 16 17 18 18 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	the and adversaria is no succeeding the disc			n e a desar e servicio de la compansa de la compans	Versement effectué sur
2 3 4 5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Versement effectué sur un compte tenu dans un compte tenu dans et au ou retritoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 11 11 12 13 14 15 16 17 18 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	Typologie de la dépense	situation du	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	un compte tenu dans un état ou territoire non
2 3 4 5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Versement effectué sur un compte tenu dans un compte tenu dans et au ou retritoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 11 11 12 13 14 15 16 17 18 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	1				
4 5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Wersement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 10 11 11 12 13 14 15 16 17 18 18 19 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10					
5 6 7 8 9 10 TOTAL (3) Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 6 7 8 9 9 10 0 10 0 10 0 10 0 10 0 10 0 10	3				
For a second sec	4				
TOTAL (3) Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Urersement effectué sur un compte tentour en onn coopératif Description détaillée de la dépense Montant de la dépense coopératif Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tentour en on coopératif Pays de situation du bénéficiaire Coopératif Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense via coopératif Pays de situation du compte tentour en on coopératif Pays de situation du bénéficiaire Coopératif	5				
8 9 10 TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	6				
TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Wersement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif Pays de situation du bénéficiaire Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif Pays de situation du bénéficiaire Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif Pays de situation du bénéficiaire Pays de situation du bénéfici	7				
TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la épense Montant de la dépense Montant de la dépense un coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	8				
TOTAL (3) Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 2 2 3 4 5 6 7 8 9 9 10 0 10 0 10 0 10 0 10 0 10 0 10					
Rémunérations de services, payées ou dues Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 2 3 4 5 6 7 8 9 10	10		TOTAL (2)		
Typologie de la dépense Pays de situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10					
Typologie de la dépense situation du bénéficiaire Description détaillée de la dépense Montant de la dépense un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10			Rémunérations de services, payées ou dues		
2 3 4 5 6 7 8 9 10	Typologie de la dépense	situation du	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	un compte tenu dans un état ou territoire non
3 4 5 6 7 8 9 10	1				
4 5 6 7 8 9	2				
5 6 7 8 9	3				
6 7 8 9					
7 8 9 10					
8 9 10					
9 10					
10					
	10		TOTAL (4)		



Direction Generale des Finances Publiques N° 2067

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

	(2018)
ANNÉE	ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS SAS APVS FRANCE				
Adresse 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER 91170 VIRY-CHATILLON au				
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v	. noti	ce ()		
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ ADRESSE COMPLÈTE	<u>:</u>			
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9		-		
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus) DÉPENSES ET CHARGI Frais de AFFÉRENTES AFFÉRENTES	S	TOTAL		
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 3) Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 3) Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 3) Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 3) Montant des remboursements de dépenses à COLONNES (v. notice 3) La voyages et de déplacements (v. notice 3) Aux véhicules aux véhicules et autres biens (v. notice 3) Aux véhicules (v. notice 3)	ectés tation	TOTAL DES COLONNES 5 à 8		
1 2 3 4 5 6 7 8		9		
2				
3				
4				
5		-		
6				
7				
8				
9				
10				
**				
** TOTAUX				
B - AUTRES FRAIS				
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €		10		
par bénéficiaire (toutes taxes comprises) Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normaleme	at	1 732		
Total		1 732		
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice):				
Total des dépenses Bénéfices imposables ①				
- de l'exercice 20.1.7 (total col. 9 + total col. 10) (1)				
- de l'exercice précédent ☐ — de l'exercice précédent ☐ — de l'exercic		-		
VIDV_CUATTIION	 05/0	6/2018		
Nom et qualité du signataire A VICTORITHIBON , le Signature ,				

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573–SD	22	1 341

- Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

- Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572–SD.

- Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

I<u>V-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu</u>: les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069–RCI–SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042–C–PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À	S QUI DÉTIENNENT D L'IMPOT SUR LES SO	ES PARTICIPATIONS DANS CIÉTÉS	DES SOCIÉ	TÉS DE
Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance "en germe" cedée (préfinancement)	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
TOTAL				12
III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LE	'IMPÔT ENTRE LES A S SOCIÉTÉS	SSOCIÉS MEMBRES DE SOC	TÉTÉS DE 1	PERSONNES OU
Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt	Montant de la créance"en germe" cédée (préfinancement)	% de droit détenus dans la société ③	S Quote-part du crédit d'impôt (①-② X ③)
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
			TOTAL	
IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE				
IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disp sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impô	onible pour l'entrep ôt sur le revenu) :	orise (sociétés soumises à l	l'impôt su	r les
Cas général				
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2	ou 4 + ligne 6 ou 8)		13	1 341
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfit	nancement '		14	
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15: - le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; - zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négo	atif ou égal à zéro		15	1 341
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quo dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés)	te-part résultant de la		ise 16	1 341
Cas particulier des sociétés relevant du régime de grou	pe (à compléter excl	usivement par la société i	mère)	
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de du groupe)			17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfin	nancement ³		18	
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19:			19	
 le résultat du calcul (ligne 17- ligne 18) s'il est positif; zéro si le résultat du calcul (ligne 17 - ligne 18) est nég Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la que 		a narticination des entrenri		
dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations	-	•	20	

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

N° 2079-CICE-FC-SD (2018)

(Article 244 quater C du code général des impôts) Dépenses engagées au titre de l'année civile 2016

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

	Exercic	e ouvert le	07/12/2	2016 Clos le 30/09/2017					
Nom et prénoms ou dénomination N° SIREN de l				'entreprise					
et adresse de l'entreprise 82418989			98000	800011					
SAS SAS APVS FRANCE 25 rue PAUL VAILLANT COUTURIER				Anci	enne adress	e (en cas	de chang	emen	t):
91170 VIRY-CHATILLON	- .								
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés		Dé	ésignation et mè	adre:	sse de la soc	ciété	N° SIRE	N de	la société mère
(article 223 A du CGI)							•		
I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT								AN	NÉE CIVILE 2017
A – Sur les rémunérations versées hors	départem	ents d'outre-	-mer (DOM)						
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, l hors rémunérations versées dans les DOM)				1	17 249				
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 7 %)						2	1 207		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).				3a	17 249				
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)					x 10/90)	3b	134		
Montant du crédit d'impôt majoré (liga	ne 2 + ligi	ne 3b)						4	1 341
B – Sur les rémunérations versées dans	les DOM								
Montant des rémunérations n'excédant dans les départements d'outre-mer	pas 2,5 S	MIC versées	à des salariés	affec	tés à des ex	ploitatio	ns situées	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunér les départements d'outre-mer (ligne 5	x 9%) ³				•			6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).				7a					
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)					7b				
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)					8				
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)					9				
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)						10	1 341		
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer					11				

<sup>Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.</sup>

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

SAS SAS APVS FRANCE 824189898 IS1	Au titre de l'aintee N		
Désignation et n° siren de la société	Néant		
		PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société	Société bénéficiant du régime fiscal des		
1 – REDUCTIONS ET CREDITS I	D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE	groupes	
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt pour la co	mpétitivité et l'emploi	1 341	
Réduction d'impôt en faveur du r le siège est situé au sein de l'UE	nécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont		
le siège est situe au sem de l'OE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	<u> </u>	
dont crédit d'impôt relatif aux ré			
	Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations rémunérations versées à des salar	17 24	19	
Montant des rémunérations n'exc les DOM	rédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans		
Montant des rémunérations (hors paiement des congés et des charg obligatoirement aux caisses de co	17 249		
majoration pour les salariés des p	es à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la rofessions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article		
Quote-part de crédit d'impôt résu groupements assimilés	ultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou		
H - CREDITS D'IMPOT AVEC D	EPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE		
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en favour e	le la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM		
-	ON DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)	L	
TREEDIG TO SER E CTEDIOTT	on Des Chabarto D Mar Ord (Canadanon de la Valeda Fred Fred Canada Canad		
III – CAS PARTICULIERS			
	Crédit d'impôt	Monta	nt
CI déposé en cas de cessation			
au titre de l'année N			
CI déposé au titre de l'année			
civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD 2018

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DE	S PRODUITS DES ACTIO	ONS ET	PARTS	SOCIALE	S, A	INSI QUE DE	S REVENUS	ASS	SIMILÉS D	ISTRIBUÉS
Montant global brut des distrib	Montant global brut des distributions (1) Payées par la société elle-même a Payées par un établissement chargé du service des titres b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							(c)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)			
Montant des distributions										
autres que celles visées en (a),								(f)		
(b), (c) et (d) ci–dessus (3)							(g) (h)			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾								(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								(j)		
						Total (a				
G RÉMUNÉRATIONS	NETTES VERSÉES AU	X MEMB	RES DE	CERTA	NES	SOCIÉTÉS (3	i ce cadre est ins	uffisant	, joindre un ét	at du même modèle)
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associe en toute pro- priété ou en	laquelle le versement a été		Montant des sommes versées :					
					ents	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		ויו	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					iités	Indemnités forfaitaires	Rembourseme	nte i -	ndemnités orfaitaires	Remboursements
		usufruit 2	3	4		5	6		7	8
DE JESUS MARTINS RUI MANUEL 25, rue PAUL VAILLANT COUTUR 91170 VIRY-CHATILLON	IER	750	2017	19 6	57					
911/0 VIKI-CHAIILLON PRESIDENT HERRANZ FRANCISCO								-		
16, avenue DE LA BRUNERIE 75016 PARIS		250	2017	19 3	00					
DG										
					1					
	<u></u>									
		1								
							-			
H DIVERS								**		
* NOM ET ADRESSE DU PR	OPRIÉTAIRE DU FONDS (en	cas de gér	ance libre)						
		_								
* ADRESSES DES AUTRES É	TABLISSEMENTS (Si ce cadi	e est insuf	fisant, join	dre un état	du mêi	me modèle)				
I CADRE NE CONC	ERNANT QUE LES ENTRI	PRISES	PLACÉ	ES SOUS	LE R	ÉGIME SIMPLI	FIÉ D'IMPO	OITE	N	
1	RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUE	S A LONG TE	RME	IMPOSEES	A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			39	454	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				ercice	
						imputée sur les F		cice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				J-		réalisée au cours				
			ľ	ļ.	41 A 17 1	T restant à reporter				